
Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kit de nettoyage pour PC

Numéro de l'article Fellowes : 99305

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange : Gel nettoyant sans alcool

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Fellowes United Kingdom Ltd.

Adresse : Unit 2, Ontario Drive
New Rossington, Doncaster
DN11 0FB
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0) 1302 836800

Télécopie : +44 (0) 1302 836899

Site web : fellowes.com

SECTION 2 : Identification du (des) danger(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications



GHS07

-Irritation des yeux. 2 H319 Provoque de sévères irritations oculaires.

Prévention :

Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage
Bien se laver après manipulation.

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact dans la mesure du possible. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis / une attention médicale.

2.1.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.1.3 Système de classification

La classification est conforme à la dernière édition du règlement (CE) 1272/2008/ de l'UE, et est étendue par des données tant de l'entreprise que de la littérature de documentation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mot de signalement : Attention

Mentions de danger : H319 – Provoque de sévères irritations oculaires.

Déclarations de précautions : P101 – Si un avis médical est nécessaire, apporter l'emballage ou l'étiquette du produit.
 P102 – Garder hors de portée des enfants.
 P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.
 P280 – Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage
 P264 – Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact dans la mesure du possible. Continuer à rincer.
 P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis / une attention médicale.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :
 -PBT : Non applicable
 -vPvB : Non applicable

SECTION 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

3.1 Mélanges

-Description : Pour la formulation de risque énumérées, se référer à la section 16.

- Composition :		
CAS : 9004-82-4	Lauryl éther sulfate de sodium	1 à 10 %
	Toxicité aiguë. 4, H302 ; Irritation des yeux. 2, H319	
CAS : 7732-18-5 EINECS : 231-791-2	Conductivité de l'eau distillée ou d'une pureté similaire	89 à 98,5 %

- Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / à l'étiquetage des contenus	
Tensioactifs anioniques	5 à 15 %



Fiche de données de sécurité

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation	: Fournir de l'air frais ; consulter un médecin en cas de plaintes.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante écartant bien les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	: Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser ce qui suit :

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre
- Jet d'eau

Combattre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure de bois).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.



Fiche de données de sécurité

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour les informations sur l'évacuation.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Garder les récipients hermétiquement fermés. Aucune précaution particulière n'est nécessaire si elle est utilisée correctement.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions :

-Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences auxquelles doivent satisfaire les entrepôts et les récipients :

-Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

-Pas nécessaire.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

-Garder le récipient hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les ingrédients ayant des valeurs limites qui doivent être surveillés sur le lieu de travail :

-Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de matériaux ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

DNEL :

-Non disponible

PNEC :

-Non disponible

Informations supplémentaires :

-Les listes valables lors de la réalisation ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôle de l'exposition

Sur la base de la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la sécurité au travail

Contrôles techniques appropriés :

-Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

-Voir la section 7 pour des informations sur la conception des installations techniques.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

-Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de formation d'un aérosol ou d'un brouillard.

Protection des mains :

-Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit /à la substance / à la préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange chimique.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux / du visage :

-Lunettes de protection hermétiques.



Lunettes de protection recommandées lors du remplissage.

Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement :

-Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales :

État physique	: Gel
Couleur	: Transparente
Odeur	: Inodore
pH	: 6,7 à 7,7
Point / intervalle de fusion	: Non disponible
Point / intervalle d'ébullition	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Densité	: Non déterminé
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur	: Non disponible



Fiche de données de sécurité

Taux d'évaporation	: Non disponible
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	: Non disponible
Coefficient de partage : (n-octanol / eau)	: Non disponible
Point d'éclair	: >65,6° C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Auto-inflammation	: Non disponible
Propriétés explosives	: Non disponible
Limites d'explosion (inférieures)	: Non disponible
Limites d'explosion (supérieures)	: Non disponible
Propriétés oxydantes	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Viscosité (dynamique)	: Non disponible
Viscosité (cinématique)	: Non disponible

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux spécifications.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux



Fiche de données de sécurité

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritant :

Sur la peau : Effet d'irritation possible.

Sur les yeux : Effet d'irritation possible.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau chez certaines personnes sensibles.

Toxico-cinétique, métabolisme et distribution : Non disponible.

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) : Non disponible.

Toxicité à doses répétées : Non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Toxicité aquatique

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.6 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

-vPvB : Non applicable

12.7 Indications écologiques supplémentaires

Indications générales :

Classe de danger pour l'eau I (réglementation allemande) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les systèmes d'égouts.



SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Des petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés :

L'élimination doit être conforme aux réglementations officielles.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA
Classe Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro EMS Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

14.8 Indications complémentaires de transport

Non classé comme dangereux selon les règlements de transport.



SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-MAK (Concentration maximale sur le lieu de travail en Allemagne)
--

Aucun des composants n'est compris.

Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et interdictions

-SVHC (Liste des substances candidates à l'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH (17/12/2014))

Aucun des composants n'est compris.

-Règlement REACH Annexe XVII Restriction (2/3/2015)

Aucun des composants n'est compris.

-Règlement REACH Annexe XIV Liste des autorisations (14/8/2014)

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Phrases importantes :

-H302 Nocif en cas d'ingestion.

-H319 Provoque de sévères irritations oculaires.

Abréviations :

ADR	: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG	: International Maritime Dangerous Goods
IATA	: International Air Transport Association
GHS	: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
DNEL	: Niveau dérivé sans effet (REACH)
PNEC	: Concentration prédite sans effet (REACH)
EINECS	: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	: European List of Notified Chemical Substances
CAS	: Chemical Abstracts Service (division of the Americas Chemical Society)

Informations complémentaires



Fiche de données de sécurité

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont considérées comme correctes et utilisées comme un guide.